



Ségou – Mopti – Tombouctou – Gao-Ménaka

TERMES DE REFERENCE POUR LA
REALISATION DE DEUX FILMS
DOCUMENTAIRES DANS LE CADRE
DU PROGRAMME DEBBO ALAFIA

« Actions Concertées pour l'Amélioration de la Santé de la Reproduction et la Promotion des Droits Sexuels des Femmes et des Filles (SRDS) Debbo Alafia

Décembre 2018

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Coopération Néerlandaise au Mali, dans le cadre de ses orientations stratégiques actuelles, s'est engagée dans la thématique de la Santé et les Droits Reproductifs et Sexuels, afin de contribuer à l'amélioration de la santé reproductive des hommes, femmes, garçons et filles, avec une autonomie plus accrue dans la prise de décisions.

Cet engagement s'est matérialisé d'une part par le financement institutionnel direct au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique pour la mise en œuvre du PRODESS et d'autre part le renforcement des capacités des acteurs locaux et régionaux de la société civile pour définir et prendre en charge leurs propres besoins/enjeux en matière de santé de la reproduction et de promotion des droits de femmes et des filles. C'est dans cette dynamique que le programme **DEBBO ALAFIA** a été initié et mis en œuvre. Ce programme est parti de postulats tirés des enseignements et constats des interventions antérieures, notamment :

- La faiblesse des indicateurs de santé au Mali en général,
- Le fait que le produit intérieur brut (PIB) soit pratiquement toujours inférieur aux prévisions, pendant que le taux de croissance démographique est très élevé (rythme géométrique). Ce qui constitue une menace pour la croissance économique et la capacité de l'Etat à fournir des services sociaux nécessaires,
- Le faible taux d'utilisation des contraceptifs à cause du choix limité de produits contraceptifs disponibles. Ce qui est attesté par l'existence d'une grande demande non-satisfaite en produits contraceptifs y compris pour les méthodes modernes de longue durée,
- Les pratiques traditionnelles néfastes comme l'excision et le mariage précoce qui sont très répandues dans le pays et l'encrage culturel de ces pratiques,
- Les conflits intergénérationnels (ce sont les jeunes femmes qui discutent de la SR avec leur conjoint mais les décisions prises sont très souvent influencées par la famille),
- La forte résistance au changement dans certaines localités etc.

Pour relever ces défis l'Ambassade du Royaume des Pays Bas a engagé un processus pour la mise en place du programme susvisé et dont la mise en œuvre a été confiée à quatre organisations chapeaux (AEN-AMSS pour les régions de Tombouctou, Gao et Ménaka, ASDAP pour la Région de Ségou et MSH-CAEB pour la Région de Mopti). Ce programme qui a démarré le 1er octobre 2014 s'étendra jusqu'au 31 Décembre 2019.

C'est ainsi que les organisations chapeaux envisagent de réaliser deux (2) films documentaires de capitalisation des acquis du programme. Les présents termes de références informent sur les modalités de réalisation de cette capitalisation.

II. OBJECTIFS

2.1. Objectif général :

Renforcer/Promouvoir la visibilité des effets et impacts induits par le programme sur les groupes cibles en matière de la santé de la reproduction et droits sexuels dans les Régions de Tombouctou, Gao, Ménaka, Ségou et Mopti.

2.2. Objectifs spécifiques :

- ✚ Capitaliser les acquis du programme à travers la conception de deux films documentaires, notamment :
 - 1 film documentaire sur les mariages précoces (MP)
 - 1 film documentaire sur les mutilations génitales féminines (MGF)
- ✚ Assurer la diffusion des films documentaires à travers les différents canaux.

III. LIVRABLES

- ✚ Deux 02 films documentaires sont produits et disséminés sur les résultats du programme en matière de MP et de MGF ;

Pour chaque film documentaire réalisé le prestataire retenu devra livrer aux commanditaires :

- Un synopsis pour un film documentaire de 20 minutes maximum ;
- Un planning du tournage ;
- 10 copies du film en version française dans chacun des formats suivants : DVD haute définition et MP4
- Les transcripts (en français) des dialogues des vidéos sont remis sur support électronique.

IV. METHODOLOGIE

La méthodologie s'articulera autour des points suivants :

4.1. Le recrutement d'un prestataire (agence de communication ou société de production audiovisuelle) :

Le programme concevra et publiera des termes de références pour le recrutement d'un consultant qui sera chargé de réaliser les deux (2) films documentaires, un (1) sur le Mariage Précoce et un (1) autre sur l'excision concomitamment. Pour ce faire ; il sera procédé à l'organisation d'une rencontre des chapeaux pour analyser les offres soumises et sélectionner le prestataire (une agence de communication ou une société de production audiovisuelle) sur la base des critères préalablement définis.

Pendant la durée de réalisation des documentaires, le prestataire retenu travaillera en étroite collaboration avec le représentant des organisations chapeaux. La production de chaque film documentaire passera par les étapes suivantes :

4.2. Développement de synopsis :

Le prestataire propose, sur la base des travaux déjà réalisés (études, supports audiovisuels existants, rapports, etc.) et des discussions avec les différents partenaires du projet/programme ciblé, deux synopsis pour les films.

4.3. Repérages

Sur la base des synopsis validés, le prestataire effectue un repérage sur les lieux de tournage choisis en collaboration avec les organisations chapeaux. Il livre à l'issue de ce repérage un planning du tournage.

4.4. Tournage

Toutes les régions concernées par le programmes doivent être couvertes. Les lieux (communes et cercles) de réalisation des films sont laissés à l'appréciation du prestataire qui effectue la réalisation du

tournage (prises d'image, interviews sur le terrain auprès des bénéficiaires et des partenaires concernés par l'expérience qui devront apparaître dans la vidéo). A l'issue du tournage, le prestataire envoie un transcript du film en français avant montage pour validation des organisations chapeaux.

4.5. Finalisation

Après avoir recueilli les observations des chapeaux, partenaires et population et sur la première version du film monté, le prestataire intègre les modifications nécessaires et réalise le montage final des vidéos.

4.6. Envoi des produits finaux

Le film (sur support DVD et MP4) et le transcript en versions françaises sont envoyés aux organisations chapeaux.

4.7. Dissémination dans 2 télévisions nationales

Le prestataire se charge de contracter avec 2 télévisions à grande audience sur l'échiquier national pour la diffusion des films documentaires.

V. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire doit être une agence de communication ou une société de production audiovisuelle ayant une expérience avérée dans la communication et la réalisation de films documentaires et spots de sensibilisation.

Le prestataire retenu s'engage à mettre en place une équipe complète et compétente pour réaliser les films dans de bonnes conditions. Cette équipe doit comporter au moins les profils suivants :

- Le réalisateur : personne clé dans ce projet et principal intermédiaire du prestataire vis-à-vis des organisations chapeaux durant tout le processus de réalisation des films. Il doit justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) ans en matière de production et de réalisation audiovisuelles ;
- Un caméraman expérimenté.
- Un preneur de son expérimenté.
- Un technicien monteur expérimenté.
- Un infographiste expérimenté.

VI. PERIODE DE REALISATION

La période de réalisation de la présente consultation couvrira la période allant du 4 février au 4 mars 2019.

VII. SOUMMISSION DES OFFRES

Les offres techniques et financières sont à déposer sous plis fermé aux bureaux de l'Aide de l'Eglise Norvégienne (AEN) sis à Badalabougou Ouest Rue 113 Porte 224 Téléphone : 20 22 51 50 **au plus tard le 15 Janvier 2019 à 16h.**

Le dossier de candidature est composé d'une offre technique et une offre financière. Les deux offres seront préparées et placées sous plis scellés le tout dans une grande enveloppe dite principale portant la mention « Production de films documentaires ».

• **L'offre technique (en 3 copies) :**

L'offre technique devra comporter les éléments suivants :

- La méthodologie retenue pour exécuter les missions avec un Planning faisant ressortir les principales phases de production des films.
- Une note sur les moyens humains et techniques de l'agence.
- Les références de l'agence dans le domaine de la communication et de la production audiovisuelle. Les concurrents doivent justifier cette expérience par des attestations de bonne fin d'exécution en originales ou copies certifiées conformes, chiffrées, indiquant la date de réalisation des prestations.
- Le soumissionnaire doit présenter sur supports DVD deux productions similaires réalisées durant les 5 dernières années.
- Le CV détaillé et signé du réalisateur proposé pour conduire les missions.
- Les CV des autres membres de l'équipe proposée par le prestataire.
- Toute autre référence jugée utile.

• **L'offre financière :**

L'offre financière devra comprendre toutes les charges liées à la production d'un film documentaire y compris le matériel nécessaire, la rémunération et les frais de déplacement des membres de l'équipe ainsi que toute autre charge supplémentaire non prévue et survenue lors de la production des supports.

VIII. PROCEDURE DE SELECTION DES OFFRES

La sélection des offres est opérée selon les 2 étapes suivantes :

1. Examen des offres techniques
2. Examen des offres financières

Étape 1 : Examen des offres techniques

L'évaluation des offres techniques est réalisée sur la base de la grille suivante :

Critères	Notes
1. Les références techniques et l'expérience générale de l'agence dans le domaine de la conception, la réalisation et la production de films documentaire et de sensibilisation	40
2. Les qualifications et les compétences du personnel proposé pour la	25

production du film	
3. Les moyens matériels et techniques de la société	10
4. L'appréciation du réalisateur	25

1- Références techniques et modèles de films déposés (40 points) :

- Les références techniques (12 points) :

Les références techniques de l'agence seront appréciées à travers son expérience dans le domaine de conception, réalisation et production audiovisuelle. Sont exigées au moins trois (3) références des 5 dernières années (à partir de 2013). Les concurrents doivent justifier cette expérience par des attestations de bonne fin d'exécution. Chaque référence en rapport avec l'objet du marché sera notée sur 4 points.

La note attribuée aux références techniques sera la somme des notes obtenues pour les trois attestations demandées. A noter que le soumissionnaire devra fournir ces attestations de bonne fin d'exécution en originales ou copies certifiées conformes, chiffrées, indiquant la date de réalisation des prestations et comportant les appréciations des maîtres d'ouvrages.

- Appréciation des modèles de films déposés (28 points)

Le soumissionnaire doit déposer sur supports DVD deux (2) modèles de films documentaires réalisés durant les 5 dernières années. Chaque réalisation sera notée sur 14 points selon la grille suivante :

- Très satisfaisante : 14 points
- Moyennement satisfaisante : 10 points
- Faible : 4 points

La somme des notes affectées aux 2 réalisations fournies par le concurrent donne la note de l'appréciation des travaux réalisés.

2- Les qualifications et les compétences du personnel, dont les services sont proposés pour la mission (25 points) :

Fonction	Moins de 3 ans	De 3 à 5 ans	5 ans et plus
Réalisateur	0	2	9
Caméraman	2	3	5
Preneur de son	1	2	3
Moniteur	2	3	5
Infographiste	1	2	3

3- Moyens matériels et techniques (10 points)

La notation se fera en fonction de la performance et des références des moyens techniques, matériels et logistiques déployés surtout en relation avec le format haute définition (HD), nature, qualité et quantité du matériel mis à la disposition des équipes de travail (caméras, outils de prise de son, machinerie, station de montage, studio son, ...) :

- Très satisfaisant : 10 points
- Moyennement satisfaisant : 7 points
- Faible : 4 points

4- Appréciation du réalisateur (25 points)

Les réalisateurs des trois (3) premiers candidats retenus seront conviés à présenter leurs idées (de synopsis) pour la réalisation du film documentaire devant le panel. À la suite de ces présentations, une note sur 25 points est affectée à chaque réalisateur. Cette note prend en compte les critères suivants :

- La créativité et la qualité du fil conducteur des synopsis proposés dans l'offre (15 points).
- La maîtrise du sujet (connaissance des thématiques des MP et MGF) (5 points).
- Le sens d'écoute et de compréhension des attentes du client (5 points).

Note Technique : L'examen des offres techniques permet d'affecter une note technique Nt à chaque candidat, cette note est la somme des différentes notes attribuées dans cette phase.

Étape 2 : Examen des offres financières

La note financière de chaque candidat est calculée par la formule suivante :

$$\mathbf{Nf = Om/Oc \times 100}$$

Où : **Om** = offre le moins disant – **Oc** = offre du candidat évalué

NOTE FINALE :

La note finale est calculée par la formule suivante :

$\mathbf{Note\ Finale = Nt \times 0,7 + Nf \times 0,3}$

Le candidat ayant reçu le meilleur score sera retenu par le panel pour exécuter la présente mission.